

2024 DAE 2 – Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées de l'économie sociale et solidaire 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les structures historiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) - associations, coopératives, mutuelles, fondations - représentent environ 10% de l'emploi à Paris, auquel s'ajoute l'emploi généré par les sociétés commerciales non coopératives, mais néanmoins agréées d'utilité sociale. L'ESS est demeurée créatrice d'entreprises et d'emplois en France. Elle a démontré, encore ces dernières années, ses capacités de résilience, d'adaptabilité et d'innovation pour faire face aux crises et aux difficultés économiques et sociales qui en découlent.

Outre qu'elle représente un secteur important, croissant, et résilient, en termes d'activité et d'emploi, l'ESS est à l'origine d'effets sociaux et environnementaux positifs sur la vie des Parisiennes et des Parisiens. De surcroît, les structures de l'ESS peuvent jouer un rôle d'aiguillon pour une évolution positive de l'ensemble de l'écosystème parisien, y compris l'économie classique, qui peut être « pollinisée » par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre, et des finalités sociale et/ou environnementale fortes données à l'entrepreneuriat.

C'est dans cette perspective que l'appel à projets des trophées de l'économie sociale et solidaire a été lancé en novembre 2023. Il vise à soutenir des activités en phase d'émergence ou de montée en échelle, proposant un service nouveau ou original pour les Parisiennes et les Parisiens, et dont la portée et l'intérêt peuvent être mesurés en termes d'un fort impact social et/ou environnemental. Il s'agit en outre de donner de la visibilité à l'ESS, ses valeurs, et ses dynamiques.

Cette année, 68 projets ont été déposés. Parmi les structures qui proposent ces projets, figurent 42 associations et 15 structures commerciales (SAS, SARL) visant ou ayant obtenu d'agrément ESUS, 15 SCIC et une fondation. On peut souligner la diversité des secteurs des projets candidats : insertion et formation, lien social, consommation responsable, économie circulaire, lutte contre l'exclusion, insertion des personnes en situation de handicap, éducation, tiers-lieux ...

La subvention au démarrage ou au changement d'échelle est le principal soutien offert aux lauréats. Elle peut être destinée à l'activité proprement dite, ou, pour des projets très précoces ou trop dépendants de la subvention publique, financer l'accompagnement du projet vers une précision ou inflexion de son modèle

économique. Mais les lauréats seront aussi accompagnés, le cas échéant, dans leur recherche de locaux, de partenariats, d'outils de communication, ou encore dans leurs démarches d'offre, en cohérence avec la politique d'achats responsables de notre collectivité, et de promotion de la consommation responsable.

Le jury de l'appel à projets s'est réuni le 23 avril 2024 sous la présidence de M. Florentin Letissier, adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet. Ce jury, composé d'un ensemble d'acteurs de l'ESS, intervenant en particulier dans l'accompagnement et le financement des structures, s'est prononcé pour l'attribution de 13 Trophées de l'ESS, dont 10 assortis d'un soutien financier.

Cyclocare (SAS EI) accompagne les entreprises dans leur politique de mobilité douce en proposant trois services dont la gestion de vélos de fonction. Il s'agit de proposer une location longue durée (36 mois) tout inclus (vol, casse, assistance, accessoires), payée à 70% par l'employeur. Cinq modèles de vélos électriques sont proposés, couvrant ainsi l'ensemble des besoins des salariés. Les vélos sont fabriqués en France et reconditionnés après trois ans de service. Cyclocare envisage pour cette activité le recrutement de deux contrats durée déterminée d'insertion (CDDI) de mécanicien, un commercial et un ingénieur chargé de développer le site web. L'objectif est de proposer 40 vélos de fonction en 2024 et 120 en 2025. Cette nouvelle activité sera également un support d'insertion. La structure est actuellement agréée IAE pour 2,4 ETP. Elle souhaite atteindre 6 ETP d'insertion en 2024 et 10 en 2025. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Escale (Association) est un organisme de formation proposant un nouveau cadre d'action avec son projet « Classe Avenir Pro Autisme » (CAPA). Cette nouvelle formation a pour but d'intégrer professionnellement les personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce projet, basé sur une convention tripartite entre Escale, Groupe SOS Solidarité (SAMSAH) et l'Association La Cour des Grands, propose à des jeunes âgés de 18 à 30 ans atteints d'un TSA une formation en alternance d'une durée de deux à trois ans, axée sur trois filières : espaces verts, service en salle et conditionnement. La formation CAPA se compose de quatre blocs distincts : exploration, tronc commun, formation/contrat de professionnalisation, ainsi que l'accompagnement post-formation. Elle est adaptée aux besoins spécifiques des apprenants grâce à des méthodes pédagogiques répétitives, l'utilisation de supports visuels tels que des pictogrammes et des vidéos, l'instauration de routines, et un apprentissage progressif permettant à chaque apprenant de développer et d'acquérir des compétences à son propre rythme. La première promotion a été lancée en octobre 2023 avec 15 apprenants. Escale collabore pour la partie stage avec des entreprises, où un tuteur est formé pour s'adapter aux besoins des personnes TSA. Cette initiative vise non seulement à favoriser l'adaptation des entreprises, mais aussi à changer les perceptions et à sensibiliser sur les troubles autistiques. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Famosport (Association) propose la reprise d'une activité sportive pour les femmes, coachées par des femmes en reconversion professionnelle. L'action a été lancée en 2021 et compte une vingtaine d'adhérentes et quatre lieux

d'implantations. L'association propose un cours tous les jours, dans les quartiers prioritaires des 18eme et 19eme arrondissements. Les groupes comptent une dizaine de personnes afin de favoriser le lien social, en complément, des événements thématiques sont organisés (la confiance en soi et la boxe, santé et nutrition...). La cotisation d'adhésion est modulable selon les revenus. Famosport intervient aussi dans des centres sociaux afin de toucher un plus grand public. Famosport facilite l'accès au sport des femmes résidant en quartiers prioritaires grâce à une offre à tarif accessible. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Halaye (Association) œuvre en faveur de l'inclusion numérique et propose un projet d'initiation numérique en pied d'immeubles dans les quartiers prioritaires. L'association va à la rencontre des habitants des quartiers prioritaires pour les sensibiliser, les initier aux bases du numérique et les accompagner dans leurs démarches dématérialisées. Cette action a touché 460 personnes en 2023 dans les quartiers prioritaires des 13eme, 18eme et 19eme arrondissements. La structure souhaite embaucher une personne chargée du développement, afin de permettre l'extension de son action à de nouvelles zones, en particulier les quartiers prioritaires des 14eme et 17eme arrondissements. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Kem Paris (SAS agréé ESUS), qui exploite la marque Kem Glaces, est un artisan glacier fabricant des glaces et desserts glacés de façon artisanale et en prenant en compte les enjeux d'alimentation durable. Les glaces sont élaborées avec 70% d'ingrédients bio, le reste est issu de circuits courts, du commerce équitable et des circuits de lutte contre le gaspillage. L'artisan glacier installera sa production à l'Hôtel industriel Serpollet. Le projet présenté préfigure une structure d'insertion par l'activité économique. Dans l'attente d'un éventuel conventionnement par les services de l'Etat, Kem Paris coopère avec une association intermédiaire afin de construire un programme d'insertion de quatre mois. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

La Main 9-3.0 (SCIC) accompagne les lieux culturels indépendants et tiers-lieux culturels en établissant avec les organisations qui les gèrent (associations et coopératives) une stratégie immobilière qui permet de pérenniser leur installation dans un lieu. La Main peut organiser l'achat d'un bien immobilier en propriété collective, via une SCIC dédiée à la gestion du bâti réunissant toutes les parties prenantes du projet culturel, ou servir d'appui à la négociation de baux de longue durée entre le propriétaire et la structure culturelle. Le parcours d'accompagnement comprend des temps individuels et collectifs afin que les lieux culturels de l'ESS s'emparent collectivement de la question foncière dans une logique de pérennisation du foncier culturel parisien. Le projet déposé consiste à poursuivre le développement de l'activité de la SCIC, qui souhaite notamment créer un fonds de dotation afin de faciliter les levées de fonds des sociétaires de la SCIC et leur permettre de financer les investissements nécessaires à l'ouverture des lieux culturels. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

La Parenthèse (Association) monte des projets d'entrepreneuriat social avec les résidents des centres d'hébergement d'urgence (CHU), de manière collaborative. L'association comporte une dizaine de bénévoles qui interviennent dans les CHU essentiellement parisiens. L'organisation de deux projets par an est envisagée. La première étape d'un projet est la structuration d'un groupe d'une douzaine de volontaires puis la recherche de structures partenaires, où des activités organisées par le collectif permettent de récolter des recettes permettant de financer le voyage. L'autofinancement complet des projets est un objectif. Le départ en vacances est l'aboutissement d'un processus de remobilisation socio-professionnelle. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Les Grands Moyens Construction (SARL SCOP) est spécialisée dans la construction écologique, notamment dans l'isolation en paille (réhabilitation ou neuf) et dans la maçonnerie en terre crue, utilisant différentes techniques telles que le pisé, l'adobe, le bloc de terre comprimé, le torchis, et les enduits. Ces techniques sont adaptées à tous types de bâtiments. Les Grands Moyens Construction (LGM) font partie du collectif plus vaste "Les Grands Moyens", qui comprend également une section architecture et conception. LGM a déjà réalisé plusieurs chantiers dans la région parisienne et sur Paris, et souhaite développer et pérenniser cette activité en remportant différents appels d'offres et de chantiers. La SCOP vise à transformer les pratiques du secteur du BTP en intégrant des considérations sociales et environnementales. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Racines Pépinière engagée (Association) a pour but de rendre accessible la nature en ville, selon trois modalités : une pépinière de quartier en partenariat avec l'association Pépins production, des ateliers mensuels dans des structures d'accueil et d'insertion, le développement du réemploi de végétaux. Le projet présenté vise à collecter auprès de partenaires (huit fleuristes parisiens indépendants ou grandes surfaces, le cimetière de Stains, des entreprises spécialisées) des plantes destinées à être jetées, souvent encore vivantes. Les plantes récupérées sont vendues à prix libre dans des recycleries ou des structures sociales et cette action contribue à sensibiliser à la prise de conscience du gaspillage dans le domaine de la fleuristerie. Racines poursuit l'objectif de mettre en œuvre son action dans les cimetières parisiens. La structure souhaite pérenniser les deux emplois en CDI récemment créés et de poursuivre le développement du projet. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Solimove (Association) a pour mission d'aider les femmes de violences conjugales et leurs enfants à déménager en toute sécurité. Malgré l'existence d'aides psychologiques, juridiques, de centres d'accueils..., la charge physique et mentale du déménagement est en totalité supportée par la victime. Solimove propose de faire réaliser le déménagement par des bénévoles sensibilisés aux problématiques des violences conjugales. Solimove propose aussi une solution de stockage et peut redistribuer des meubles qui lui sont donnés. L'ensemble de ces services sont gratuits. L'association est en relation avec des structures

d'hébergement, qui la mettent en contact avec les bénéficiaires. Solimove souhaite développer son action à Paris. Elle est partenaire de six structures d'hébergement parisiennes, sur un total de douze. L'association a noué plusieurs partenariats avec des entreprises logistiques qui peuvent intervenir ponctuellement. En 2024, l'association souhaite embaucher une personne en charge du développement et vise la réalisation de 36 déménagements dont 25 à Paris. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention, et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

En vue de donner suite à ces propositions, je vous propose d'attribuer à chacun des organismes lauréats une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024, pour un montant total de 100.000 euros.

Enfin, le jury a également souhaité décerner trois prix spéciaux, honorifiques, donc dépourvus de soutien financier.

Le premier est décerné à la SAS agréée ESUS **Gestia Solidaire**, une agence immobilière qui vise à aider des personnes avec peu de ressources, sans contrat à durée déterminée, sans garant, non prioritaires pour le logement social, à se loger dans le parc privé. Elle mobilise des leviers pour inciter les propriétaires privés à "louer solidaire". L'agence s'appuierait notamment sur le dispositif Zéro Logement Vacant qui pourrait permettre d'identifier à Paris les locaux durablement vacants et les passoires thermiques. L'impact environnemental est constitué par l'incitation aux travaux énergétiques, nécessaires pour bénéficier des avantages fiscaux. Gestia propose en préalable un audit de rentabilité évaluant le coût des travaux et les aides accessibles. Entre 2024 et fin 2025, l'association se fixe l'objectif de capter 150 logements à Paris, pour environ 220 bénéficiaires.

Le second trophée d'honneur est attribué à **Plateau Urbain**, une SCIC ESUS qui aide les acteurs de l'ESS à accéder à des locaux abordables. 850 structures de l'ESS sont actuellement accueillies par Plateau Urbain dans six projets parisiens. Plateau urbain répond à leur demande de pouvoir disposer de lieux permettant le travail collectif. Plateau Urbain veut lancer une dynamique ESS au-delà de la phase intercalaire, dans des quartiers entiers et non uniquement des bâtiments pour sensibiliser les habitants des quartiers neufs à l'ESS.

Le dernier trophée d'honneur est attribué à l'association **Veni Verdi** qui œuvre pour l'établissement de lieux nourriciers en milieu urbain, en mettant en place une agriculture sociale, pédagogique et de proximité. Actuellement, l'association gère sept fermes urbaines dans des établissements scolaires, qui servent également de support pédagogique. Veni Verdi se concentre sur deux axes majeurs : la diversification de son volet pédagogique avec le programme "Pédagogie du Vivant" et l'enrichissement de son portefeuille d'écoles, avec l'objectif d'ajouter 30 nouvelles structures en 2024/2025 ainsi que l'accroissement de la production : mise en place d'une formation destinée aux personnes primo-arrivantes en partenariat avec l'association Langues Plurielles. Cette augmentation de la production se traduit également par une augmentation des ventes de paniers alimentaires en pied d'immeuble. Face à la croissance et à la diversification de ses bénéficiaires, Veni Verdi envisage de mettre en place une double tarification avec les bailleurs sociaux.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DAE 2 – Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2024

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier ses articles 9-1, 10, 10-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511-2, L1511-3, L2511-1, L2512-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 2024, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions à 10 structures et de l'autoriser à signer une convention avec chacune de ces structures ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ere Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, entre la Ville de Paris et les structures suivantes :

Cyclocare (SAS EI)

Escal (Association)

Famosport (Association)

Halaye (Association)
Kem Paris (SAS)
La Main 9-3.0 (SCIC)
La Parenthèse (Association)
Les Grands Moyens Construction (SARL SCOP)
Racines Pépinière engagée (Association)
Solimove (Association)

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la SAS *Ei Cyclocare*, sise 15 rue des Halles, 75 001 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 201117 / dossier 2024_08213) au titre de l'exercice 2024.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Escale*, sise 102C rue Amelot 75 011 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 186656 / dossier 2024_08295) au titre de l'exercice 2024.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Famosport*, sise 5 passage du champ à loup 75 018 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 193564 / dossier 2024_08378) au titre de l'exercice 2024.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Halaye*, sise 15 passage Ramey 75 018 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 184696 / dossier 2024_08263) au titre de l'exercice 2024.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la SAS *Kem Paris*, sise 41 rue de Tourtille 75 020 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 202329 / dossier 2024_08353) au titre de l'exercice 2024.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la SCIC *La Main 9-3.0*, sise 1 rue Charles Garnier 93 400 Saint-Ouen (PARIS SUBVENTIONS n° 204380 / dossier 2024_08352) au titre de l'exercice 2024.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *La Parenthèse*, sise 15 rue Melingue 75 019 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 201817 / dossier 2024_08311) au titre de l'exercice 2024.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la SARL SCOP *Les Grands Moyens Construction*, sise 17 rue Dupetit-Thouars 75 003 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 202770 / dossier 2024_08285) au titre de l'exercice 2024.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Racines Pépinière engagée*, sise 24 rue du Marcadet 75 018 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 201259 / dossier 2024_08171) au titre de l'exercice 2024.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Solimove*, sise 9 rue de Vaugirard 75 006 Paris (PARIS SUBVENTIONS n° 203607 / dossier 2024_08296) au titre de l'exercice 2024.

Article 12 : La dépense de fonctionnement correspondante (article 2 à 11) de 100 000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.